

Allocation Personnalisée à l'Autonomie

Pièces à fournir

- Copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de la Communauté Européenne ou extrait de naissance
- Pour les personnes de nationalité étrangère, hors Communauté Européenne : copie recto verso du titre de séjour en cours de validité
- Copie du dernier avis d'impôt sur le revenu du demandeur (les 4 pages) et le cas échéant de son conjoint, de son concubin ou de la personne avec laquelle il a conclu un PACS ou celui sur lequel le demandeur figure à charge
- Si le demandeur figure comme personne à charge sur l'avis d'impôt sur le revenu d'un tiers : justificatifs de ses revenus de capitaux mobiliers et de ses revenus fonciers
- Pour les propriétaires, copie intégrale de l'avis d'imposition concernant la taxe foncière de chaque bien immobilier - relevé d'identité bancaire original de moins de 3 mois au nom du demandeur
- Pour l'APA à domicile : le certificat médical complété par le médecin traitant et joints au dossier sous pli cacheté (facultatif)
- Pour l'APA en établissement : arrêté de tarification délivré par l'établissement d'accueil